



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
MAIRIE DE PRÉVINIÈRES
5 place de l'ancien Château
12350 PRÉVINIÈRES

Tél : 05 65 81 94 98 Courriel : contact@previnquieres.fr

ARRÊTE n° 2023 – 021

Réglementation Aire de la BUOBE

Le maire de Prévinières

- VU l'arrêté préfectoral 2000-02427 du 11/12/2000 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-4 ;
- VU l'ensemble des pouvoirs de police du Maire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir des dispositions particulières pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de l'Aire de pique-nique et de pêche de « la BUOBE ».

ARRETE

Article 1 :

Des barbecues étant à la disposition du public, il est interdit d'allumer des feux sur le terrain hors de cette zone.

Article 2 :

La circulation de tout véhicule à moteur est interdite sur l'ensemble du terrain, sauf véhicules d'entretien.

Article 3 :

Le stationnement des véhicules près du ponton Handi-pêche, ainsi que la table aménagée sont réservés aux Personnes à Mobilité Réduite.

Article 4 :

Les tables disposées sur le site ne doivent en aucun cas être déplacées.

Article 5 :

- *Les chiens sont tolérés mais doivent par mesure de sécurité, être obligatoirement tenus en laisse.*
- *Les équidés sont rigoureusement interdits sur le site.*

Article 6 :

Afin de respecter la nature, il est interdit d'abimer, de couper ou d'emporter les arbres ou végétaux.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
MAIRIE DE PRÉVINIÈRES

5 place de l'ancien Château
12350 PRÉVINIÈRES

Tél : 05 65 81 94 98 Courriel : contact@previnquieres.fr

Article 7 :

Toute action de camping est interdite sur le site de la BUOBE et ses abords (camping le Mouline à 100m).

Article 8 :

Cet arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée indéterminée et le non-respect des interdictions visées aux articles de 1 à 7 pourront être sanctionnés par les services de la Gendarmerie.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- **Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche de Rouergue.**
- **Monsieur le commandant de la gendarmerie de Rieupeyroux / la Salvetat.**
- Pour affichage pour le secteur concerné.

Fait à Prévinières le 1^{er} juin 2023.

Le Maire,
Christian LACOMBE.

